

Le Ministre

Paris, le 26 JAN. 2009

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me transmettre copie du vœu approuvé par le Conseil général de la Côte d'Or, lors de sa séance du 15 décembre 2008, concernant les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

Ces associations sont depuis fort longtemps des prestataires du Ministère de l'Éducation nationale pour la mise en œuvre d'activités dans le champ périscolaire.

J'ai le plaisir de vous informer qu'entre 2008 et 2009, le financement du Ministère de l'Éducation nationale en direction des prestataires du monde associatif progressera de 75 millions d'euros à 114 millions d'euros, traduisant une augmentation de plus de 50% de nos crédits d'intervention.

S'agissant de la politique des emplois, l'action du ministère de l'Éducation nationale s'inscrit dans un nouveau cadre législatif et réglementaire. En effet, les nouvelles modalités de la mise à disposition ne permettent plus aux associations d'être exonérées du remboursement des salaires. Les agents mis à disposition des associations se verront donc proposer une évolution de leur situation pour celle du détachement.

Dans ce domaine, je souhaite conduire une politique ambitieuse, favorisant la réussite des élèves, soucieuse de l'utilisation des crédits de l'État et répondant aux exigences énoncées par le Parlement.

.../...

Monsieur François SAUVADET
Député de la Côte-d'Or
Président du Conseil général
Hôtel du département
53 bis Rue de la Préfecture
BP 1601
21035 DIJON CEDEX

Afin d'évoluer vers une logique de financements sur projets, les associations sont donc invitées à inscrire résolument leurs activités dans le champ des priorités définies par l'État pour réduire l'échec scolaire et aider les élèves les plus en difficulté, en particulier dans l'accompagnement éducatif, dans l'aide à la scolarité ou dans la mise en œuvre des activités

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Amicalement



Xavier DARCOS